

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 D 00689

Numéro SIREN : 830 088 803

Nom ou dénomination : 2A2J

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2023 sous le numéro de dépôt 6628

Désignation de l'entreprise		SPFPL S.A.R.L 2A2J		420 Rue des Sycomores		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		34170 CASTELNAU LE LEZ					
SIRET		8 3 0 0 8 8 8 0 3 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092022		30092021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	604 790	042		604 790	604 790
	Total I (5)	044	604 790	048		604 790	604 790
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	10	086		10	10
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	10	098		10	10
	Total général (I + II)	110	604 800	112		604 800	604 800
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		604 790		604 790	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(2 862)		(2 437)	
	Résultat de l'exercice	136		(931)		(425)	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		600 997		601 928		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 168			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		392		425	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	2 243		2 243		2 447
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		3 803		2 872	
Total général (I + II + III)				180	604 800		604 800
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

M

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SPFPL S.A.R.L 2A2J		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092022	Exercice N-1 clos le 30092021
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214	
				218	
				222	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224	
	Production immobilisée *			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			230	
	Autres produits			232	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			234	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	
	Variation de stock (marchandises) *			238	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			242	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	931
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		246	425
	Rémunérations du personnel *			250	
PRODUITS ET CHARGES DIVER	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } { 260 }			262	
				264	
	Total des charges d'exploitation (II)			270	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			280	
	Produits financiers (III)			290	
	Produits exceptionnels (IV)			294	
	Charges financières (V)			300	
Charges exceptionnelles { Dont am. art 217 octies } { 347 } { Dont am. art 39 quinqui D } { 348 }			306		
Impôts sur les bénéfices * (VII)			310		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			312		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			314	931	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés { 247 } écarts de valeurs liquidatives sur OPC* { 248 }			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) { 249 }			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991	
ZFANG (44. quaterdecies)		345		344	
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127	
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit { 346 }		655	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A) { 643 }		645	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B) { 648 }		649	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C) { 647 }		990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352		
Bénéfice col. 1			354	931	
Déficit col. 2			356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			360		
Déficits antérieurs reportables : * 2.862 dont imputés sur le résultat :			370		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			372	931	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AS

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **604 800** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de euros et un total **charges** de **931** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-931** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	604 790					604 790
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	604 790					604 790
TOTAL		604 790					604 790

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement des amorti- ment à la de l'exerc
	Différenti de durée	Mode dégressif	Amort. fis exception	Différenti de durée	Mode dégressif	Amort. fis exception	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

AA

2A2J

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE
DE PHARMACIENS D'OFFICINE**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 604 790 EUROS

SIEGE SOCIAL : 420, RUE DES SYCOMORES

34170 CASTELNAU-LE-LEZ

830 088 803 RCS MONTPELLIER

(ci-après désignée la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -931 euros, de la manière suivante :

Perte de l'exercice -931 euros

En totalité au compte « Report à nouveau » s'élevant ainsi à -3 793 euros.

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme

La gérance

Monsieur Adrien AUGER

